

Compte rendu du Conseil des ministres du vendredi 22 décembre 2017



www.sig.bf/2017/12/compte-rendu-du-conseil-des-ministres-du-vendredi-22-decembre-2017/

Sig-Burkina

Le Conseil des ministres s'est tenu à Ouagadougou, le vendredi 22 décembre 2017, en séance ordinaire, de 09 H 30 mn à 14 H 00 mn, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, Président du Conseil des ministres.

Il a délibéré sur les dossiers inscrits à son ordre du jour, entendu des communications orales, procédé à des nominations et autorisé des missions à l'étranger.



I. DELIBERATIONS

I.1. AU TITRE DE LA REFORME DES INSTITUTIONS ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION, LE CONSEIL A ADOPTE SEPT (07) RAPPORTS.

I.1.1. Pour le compte du ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion civique :

– un projet de loi portant composition, organisation, attributions, fonctionnement du Conseil d'Etat et procédure applicable devant lui.

Ce projet de loi permet au Conseil d'Etat de disposer d'un texte conforme à la Constitution et d'accomplir pleinement ses missions de juridiction supérieure de l'ordre administratif.

Le Conseil a marqué son accord pour la transmission du projet de loi à l'Assemblée nationale.

I.1.2. Pour le compte du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

– un décret portant autorisation de perception de recettes sur les prestations relatives à la valorisation du bois de la cuvette du barrage de Samendeni.

L'adoption de ce décret permet la mise en place d'un cadre réglementaire de perception des recettes qui sont générées par la valorisation du bois de la cuvette du barrage de Samendeni.

– un rapport concernant l'état de mise en œuvre du rapport en Conseil des ministres N°2016-0104/MINEFID/CAB du 09 mars 2016 relatif à la répartition des locaux du complexe administratif du Centre.

A ce jour, neuf (09) départements ministériels ont aménagé dans le complexe administratif du Centre. Toutefois, les besoins en locaux demeurent.

Le Conseil a instruit les ministres concernés de poursuivre l'examen des besoins en locaux en vue d'une résolution structurelle de la problématique de l'offre en bâtiments administratifs.

– un rapport relatif à l'acquisition d'un collège d'enseignement général (CEG) dans la commune de Comin Yanga, dans la province du Koulpélogo, région du Centre-Est.

Le Conseil a marqué son accord pour l'acquisition dudit CEG implanté sur une superficie de 20 305 m² et comportant trois (03) blocs de deux (02) salles de classe plus un bureau et un magasin, une latrine extérieure non couverte de deux (02) postes, un terrain de sport aménagé, le tout pour un montant de trente-trois millions huit cent vingt-deux mille neuf cent cinquante (33 822 950) FCFA net d'impôts.

– deux ordonnances portant autorisation de ratification des accords de financement conclus le 06 novembre 2017 à Ouagadougou entre la Burkina Faso et la Banque ouest-africaine de développement (BOAD).

À travers la signature de ces conventions, la BOAD met à la disposition du Burkina Faso, un montant de 39,5 milliards de FCFA, soit 30 milliards de FCFA pour le financement de la tranche prioritaire du Programme d'entretien routier 2017-2019 du Burkina Faso et 9,5 milliards de FCFA au profit du Projet de renforcement du réseau national interconnecté (PR-RNI).

Pour la tranche prioritaire du Programme d'entretien routier 2017-2019, il est attendu entre autres :

- l'entretien périodique sur un linéaire d'environ 150 km ;
- l'aménagement de 27,1 km de voies urbaines à Ouagadougou et à Bobo-Dioulasso ;
- la création de 18 061 emplois indirects et de 500 emplois directs ;
- la production de recettes fiscales indirectes et induites pour l'Etat à hauteur de 1 345 millions de FCFA.

Pour le projet de renforcement du réseau national interconnecté, il est attendu essentiellement :

- le passage du taux d'accès à l'électricité de 26% en 2017 à 30% en 2020 grâce à l'installation d'une capacité d'évacuation du réseau national interconnecté de 6 469 MWh ;
- la création de 8 417 emplois indirects et induits ;
- la production de recettes fiscales indirectes et induites pour l'Etat à hauteur de 3 364 millions de FCFA.

I.1.3. Pour le compte du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation :

- un rapport relatif à la célébration du jubilé d'or du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

La célébration du jubilé d'or vise à promouvoir le CAMES et à renforcer ses missions et leur appropriation par les parties prenantes.

Le Burkina Faso, en sa qualité de pays hôte du siège du CAMES, abritera en mai 2018 la cérémonie officielle du jubilé d'or et du Conseil des ministres.

I.1.5. Pour le compte du ministère du Commerce, de l'industrie et de l'artisanat :

- un décret relatif à la mise en œuvre dans notre pays de l'amendement 2014 de la convention SOLAS (Safety Of Life At Sea).

L'amendement de la convention SOLAS autorise la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso à procéder au pesage et à la certification du poids des marchandises transitant par le cordon douanier à l'importation et à l'exportation.

L'adoption de ce décret permet à notre pays de se conformer à l'amendement 2014 de la convention SOLAS.

I.2. AU TITRE DU DEVELOPPEMENT DU CAPITAL HUMAIN, LE CONSEIL A ADOPTE

un rapport portant autorisation d'engagement de contractuels du Centre national de la recherche scientifique et technologique (CNRST) à titre exceptionnel, pour le compte du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale.

Le Conseil a marqué son accord pour l'engagement, à titre exceptionnel, dans la fonction publique de quatorze (14) chercheurs contractuels permanents du CNRST nommés dans l'emploi de chargé de recherche à l'issue de leur inscription sur les listes d'aptitude du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES).

II. COMMUNICATIONS ORALES

II.1. Le ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des Burkinabè de l'extérieur a fait au Conseil deux (02) communications :

– la première est relative à la participation de son Excellence Monsieur Roch Marc Christian KABORE, Président du Faso, à la 52ème session ordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) tenue à Abuja, République fédérale du Nigéria, le 16 décembre 2017. Lors de ce sommet, d'importantes décisions ont été prises en vue d'impulser une nouvelle dynamique à l'institution régionale ouest-africaine.

– la seconde communication concerne la visite d'amitié et de travail de l'Emir du Qatar, le Ckeikh ben Hamad al-Thani au Burkina Faso le jeudi 21 décembre 2017. Cette visite a été sanctionnée par la signature de conventions de financement, notamment celle de la réalisation d'un centre de radiothérapie du cancer à l'hôpital de district de Bogodogo.

II.2. Le ministre de l'Energie a fait au Conseil une communication relative à la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque de 26 MW en partenariat public-privé (PPP) avec la Société Zina SA.

Le Conseil a instruit les ministres en charge du dossier de poursuivre les négociations en vue de la finalisation dudit projet.

II.3. Le ministre de la Communication et des relations avec le Parlement a fait au Conseil une communication relative à la fin du contrat de trois (03) ans de la Directrice générale de la Radiodiffusion-Télévision du Burkina (RTB) pour compter du 04 janvier 2018.

Le Conseil a marqué son accord pour le recrutement d'un nouveau directeur général de la RTB et a instruit les ministres concernés de prendre les dispositions idoines pour pourvoir le poste dans les meilleurs délais.

III. NOMINATIONS

NOMINATIONS DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

A. MINISTERE DE LA SECURITE

Le conseil a adopté un décret portant nomination des personnes ci-après Administrateurs, au Conseil d'administration de l'Office National d'Identification (ONI), pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de l'Administration territoriale et la décentralisation :

– Monsieur Victorien Narcisse OUANGRAOUA, Mle 28 135 D, Administrateur civil.

Au titre du ministère des Affaires étrangères, de la coopération et des Burkinabè de l'extérieur :

- Madame Noëlie Marie Thérèse OUEDRAOGO, Mle 28 412 X, Administrateur civil.
Au titre du Représentant du Personnel de l'Office national d'identification :
- Madame Aminata YAMEOGO/SAWADOGO, Mle 203 891 X, Assistant de Police.

B. MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE ET DE LA DECENTRALISATION

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

Le premier décret nomme Monsieur Lazare YAGO, Officier, Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère de l'Administration territoriale et de la décentralisation au Conseil d'Administration de l'Institut supérieur d'études de protection civile (ISEPC) en remplacement de Monsieur Sié Edgard SOU.

Le second décret nomme Monsieur Lazare YAGO, Officier, Président du Conseil d'Administration de l'Institut supérieur d'études de protection civile (ISEPC) en remplacement de Monsieur Sié Edgard SOU.

C. MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE

Le Conseil a adopté un décret portant nomination des personnes ci-après Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale de la garde de sécurité pénitentiaire pour un premier mandat de trois (03) ans.

Administrateurs représentants l'Etat

Au titre du ministère de la Justice, des droits humains et de la promotion civique :

- Monsieur Dieudonné Marie Désiré MANLY, Mle 130 240 M, Magistrat ;
- Monsieur Kusié lé Bob-Zié Jean Wilfrid MEDA, Mle 240 046 P, Inspecteur de la garde de sécurité pénitentiaire.

Au titre du ministère de la Défense nationale et des anciens combattants :

- Monsieur Alioun ZANRE, Magistrat militaire.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

- Monsieur Issa OUEDRAOGO, Mle 119 33 22 A, Administrateur des finances.

Au titre du ministère de la sécurité :

- Madame Zaghé Térafudem Jocelyne SOME/DABIRE, Mle 211 702 N, Commissaire principal de police.

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation :

- Monsieur Edouard OUEDRAOGO, Mle 59 614 H, Enseignant chercheur.

Administrateur représentant le Personnel de l'Ecole :

- Monsieur Bakary Philippe KONATE, Mle 110 111 A, Inspecteur de la Garde de sécurité pénitentiaire.

Administrateur représentant les enseignants :

- Monsieur Sibiry NEYA, Mle 110 113 V, Inspecteur de la Garde de sécurité pénitentiaire.

Administrateur représentant les Elèves :

- Monsieur Issa THANOU, Mle 203 375 Z, Elève Inspecteur de la garde de sécurité pénitentiaire.

D. MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Le Conseil a adopté trois (03) décrets :

Le premier décret nomme les personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Fonds national d'appui aux travailleurs déflatés et retraités (FONA-DR) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Administrateurs représentant l'Etat

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

– Monsieur Hyacinthe TAMALGO, Mle 59 896 G, Inspecteur du trésor.

Au titre du ministère de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille :

– Madame Malimata OUATTARA/MILLOGO, Mle 23 126 J, Administrateur des affaires sociales.

Au titre du ministère de la Jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelles :

– Ousmane David ZANNE, Mle 212 429 T, Conseiller en gestion des ressources humaines.

Administrateur représentant l'Association nationale des retraités du Burkina Faso :

– Monsieur Florent DJIGUIMDE, Ingénieur électromécanicien à la retraite.

Administrateur représentant le Fonds national d'appui aux travailleurs déflatés et retraités

– Monsieur Pingd-Windé Francis Jean Luc ROUAMBA, Agent de recouvrement.

Le deuxième décret renouvelle le mandat d'Administrateurs des personnes ci-après, au Conseil d'administration du Fonds national d'appui aux travailleurs déflatés et retraités (FONA-DR), pour un dernier mandat de trois (03) ans.

Administrateurs représentant l'Etat

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

– Monsieur Seydou BERTHE, Mle 57 922 V, Inspecteur du travail ;

– Madame Madeleine BONKOUNGOU/SAWADOGO, Mle 48 444 K, Conseiller d'administration scolaire et universitaire.

Administrateur représentant l'association des travailleurs déflatés

– Monsieur Kiswendsida KABORE, Secrétaire général adjoint national de l'Association nationale des travailleurs déflatés.

Le troisième décret nomme Monsieur Hyacinthe TAMALGO, Mle 59 896 G, Inspecteur du trésor, Président du Conseil d'administration du Fonds national d'appui aux travailleurs déflatés et retraités (FONA-DR) pour un premier mandat de trois (03) ans.

E. MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

Le Conseil a adopté deux (02) décrets :

Le premier décret nomme les personnes ci-après Administrateurs au Conseil d'administration du Fonds national pour l'éducation et la recherche (FONER) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

– Monsieur Gaoussou GANDEMA, Mle 58 442 X, Inspecteur du trésor.

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation :

– Monsieur Mahamoudou SAWADOGO, Mle 78 122 XC, Maître de conférence ;

– Madame Mariette MINOUGOU/YOUGBARE, Mle 117 291 N, Maître assistant.

Administrateur représentant le Personnel du Fonds national pour l'éducation et la

recherche :

– Monsieur Ollo POODA, Mle 280 291 L, Conseiller d'intendance scolaire et universitaire. Administrateur représentant les Bailleurs de fonds ;

– Monsieur Patin Deba NAZA, Mle 90 03 60 L, Economiste.

Administrateur représentant les Structures syndicales du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation :

– Monsieur Olivier GNANKINE, Mle 110 925 Y, Maître de conférence.

Administrateurs représentant les étudiants :

– Monsieur Yahaya RAKISTABA, Etudiant.

– Monsieur Yacouba KYELEM, Etudiant.

Administrateur représentant l'Union nationale des établissements d'enseignement privés laïc :

– Monsieur Ismaël Ladjji TOURE.

Le second décret nomme monsieur Gaoussou GANDEMA, Mle 58 442 X, Inspecteur du trésor, Président du Conseil d'administration du Fonds national pour l'éducation et la recherche (FONER) pour un premier mandat de trois (03) ans.

F. MINISTERE DE LA SANTE

Le Conseil a adopté douze (12) décrets.

Le premier décret nomme Monsieur Yaya TRAORE, Mle 29 687 J, Attaché de santé, Administrateur représentant le Personnel au Conseil d'Administration du Centre hospitalier universitaire Souro SANOU, pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le deuxième décret renouvelle le mandat de Monsieur Jean Wenceslas DIALLO, Mle 78 822 B, Médecin, Administrateur représentant l'Institut supérieur des sciences de la santé (INSSA) au Conseil d'Administration du Centre hospitalier universitaire Souro SANOU, pour un dernier mandat de trois (03) ans.

Le troisième décret porte nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'Administration du Centre hospitalier universitaire Blaise COMPAORE, pour un premier mandat de trois (03) ans.

Administrateurs représentant l'Etat

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation :

– Monsieur Mahamoudou SAWADOGO, Mle 78 122 C, Enseignant chercheur, Professeur titulaire.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

– Monsieur Jacques Sosthène DINGARA, Mle 56 688 U, Administrateur des services financiers.

Administrateur représentant l'Unité de formation et de recherche en sciences de la santé (UFR/SDS) :

– Monsieur Abdel Karim SERME, Médecin militaire.

Administrateur représentant la Commission médicale d'établissement :

– Monsieur Idrissa SANOU, Mle 36 272 M, Enseignement hospitalo-universitaire.

Le quatrième décret renouvelle le mandat de Monsieur Moussa OUEDRAOGO, Mle 57 293 Y, Pharmacien, Maître de conférences agrégé, Administrateur représentant les Associations des malades au Conseil d'administration du Centre hospitalier universitaire

Blaise COMPAORE, pour un dernier mandat de trois (03) ans.

Le cinquième décret nomme Monsieur Théophile Lincoln TAPSOBA, Mle 70 151 Z, Médecin, Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère de la Santé au Conseil d'Administration du Centre hospitalier universitaire régional de Ouahigouya, pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le sixième décret nomme les personnes ci-après Administrateurs au Conseil d'Administration de l'Hôpital du district de Bogodogo, pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation :

– Monsieur Issa TAPSOBA, Mle 111 049 P, Maître de conférence agrégé.

Administrateur représentant la Commission médicale d'établissement :

– Monsieur André Koudnoaga SAMADOULOGOU, Mle 35 853 N, Médecin hospitalo-universitaire.

Administrateur représentant le Personnel :

– Monsieur Ousmane MAIGA, Mle 45 924 K, Technologiste biomédical.

Le septième décret nomme Madame Joceline Yéri Inès KONSIMBO, Mle 224 112 T, Attaché en études et analyses, Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation, au Conseil d'administration du Centre national de transfusion sanguine pour un premier mandat de trois (03).

Le huitième décret renouvelle le mandat de Monsieur Raweleguinbasba Armel Flavien KABORE, Mle 97 463 P, Médecin hospitalo-universitaire, Administrateur représentant les établissements publics de santé au Conseil d'administration du Conseil national de transfusion sanguine (CNTS) pour un premier mandat de trois (03) ans.

Le neuvième décret porte nomination des personnes ci-après, Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Banfora pour un premier mandat de trois (03) ans.

Administrateurs représentant l'Etat

Au titre du Ministère de la Santé :

– Madame Téné Marceline YAMEOGO, Mle 11 386 W, Maître de conférence hospitalo-universitaire.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

– Monsieur B. Ibrahim DAH, Mle 33 329 D, Inspecteur des Impôts.

Au titre du ministère de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille :

– Monsieur Drissa de Souleymane TRAORE, Mle 47 778 B, Administrateur des affaires sociales.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

– Monsieur Toumani DIAWARA, Mle 238 009 T, Conseiller en gestion des ressources humaines.

Administrateur représentant les Associations des malades :

– Monsieur Harouna SANOU.

Administrateur représentant le Conseil régional des Cascades :

– Monsieur Drissa OUATTARA.

Administrateur représentant les travailleurs :

– Monsieur Mamoudou OUEDRAOGO, Mle 46 042 A, Attaché de santé en anesthésie réanimation.

Administrateur représentant la Commission médicale d'établissement :

– Monsieur Hassane CISSE, Mle 80 500 Z, Médecin pédiatre.

Le dixième décret nomme les personnes ci-après Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Dédougou pour un premier mandat de trois (03) ans.

Administrateurs représentant l'Etat

Au titre du ministère de la Santé :

– Monsieur Patrice Ali COMBARY, Mle 37 544 F, Médecin de santé publique.

Au titre du ministère de l'Economie des finances et du développement :

– Monsieur Souleymane KOUSSOUBE, Mle 37 257 H, Inspecteur des impôts.

Au titre du ministère de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille :

– Monsieur Ali DEME, Mle 41 060 N, Administrateur des affaires sociales.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

– Monsieur Alidou OUEDRAOGO, Mle 237 986 C, Conseiller en gestion des ressources humaines.

Administrateur représentant les Associations des malades :

– Madame Makora Aimée Gertrude KONDE/DAYO.

Administrateur représentant les Travailleurs :

– Monsieur Mathieu TRAORE, Mle 45 957 K, Attaché de santé en chirurgie.

Le onzième décret renouvelle le mandat de Monsieur Aimé Serge Titianma SANON, Mle 88 260 E, Chirurgien, Administrateur représentant la Commission médicale d'établissement au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Dédougou pour un dernier mandat de trois (03) ans.

Le douzième décret porte nomination des personnes ci-après Administrateurs au Conseil d'administration du Centre hospitalier régional de Fada N'Gourma pour un premier mandat de trois (03) ans.

Administrateurs représentant l'Etat

Au titre du ministère de la Santé :

– Monsieur Donyo Fulgence TONI, Mle 21 369 K, Conseiller en Santé.

Au titre du ministère de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille :

– Monsieur Abdoul Karim TIENDREBEOGO, Mle 47 774 V, Inspecteur d'éducation spécialisée.

Au titre du ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale :

– Monsieur Soumbila OUEDRAOGO, Mle 78 077 T, Conseiller en gestion des ressources humaines.

Administrateur représentant les Associations des malades :

– Monsieur Abdoulaye IDANI.

Administrateur représentant les Travailleurs :

– Monsieur Moussa OUEDRAOGO, Mle 58 287 T, Attaché de santé en odontologie.

Administrateur représentant la Commission médicale d'établissement :

– Monsieur Yienouboia dit Caleb TINDANO, Mle 97 472 M, Médecin.

Administrateur représentant le Conseil régional de l'Est :

– Monsieur Paripouguini LOMPO.

G. MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE

Le Conseil a adopté un décret portant nomination des personnes ci- après administrateurs au Conseil d'orientation et de contrôle de l'Agence Nationale de l'Aviation Civile (ANAC) pour le reste des mandats de leurs prédécesseurs.

Au titre du Ministère des Affaires Etrangères, de la coopération et des Burkinabè de l'extérieur :

– Madame Martine Eliane OUEDRAOGO/GYENGUERE, Mle 104 414 S, Conseiller des Affaires Etrangères, en remplacement de Monsieur Aristide KABRE.

Au titre du ministère de la Sécurité :

– Madame Maimouna OUATTARA/THIOMBIANO, Mle 23 537 C, Administrateur civil en remplacement de Monsieur Jean Baptiste LANSOMDE.

Au titre du Syndicat unique de la météorologie, de l'aviation civile et assimilés (SUMAC) :

– Monsieur Pépin ZABRE, Mle 260 248, Ingénieur des réseaux du système informatique, en remplacement de Monsieur Alidou SINARE.

H. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE ET DES POSTES

Le Conseil a adopté un décret portant renouvellement de mandat de Monsieur Guillaume Alexandre Camille KABORE, Mle 4 188, Chef du service comptabilité et du contrôle de gestion, Administrateur représentant la Direction nationale de la Banque centrale des états de l'Afrique de l'Ouest au Conseil d'administration de la Société nationale des postes (SONAPOST) pour un premier mandat de trois (03) ans.

I. MINISTERE DE LA FEMME, DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE

Le Conseil a adopté trois (03) décrets.

Le premier nomme Monsieur Bila Payirwendé PASGO, Mle 96 938 S, Inspecteur du trésor, Administrateur représentant l'Etat au titre du ministère de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille au Conseil d'administration du Fonds national de solidarité (FNS), en remplacement de Monsieur Billy Tiwis Mandel Josito ZONGO dont il achève le mandat.

Le deuxième décret nomme les personnes ci-après Administrateurs au Conseil d'administration de l'Institut national de formation en travail social (INFTS) pour un dernier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de la Femme, de la solidarité nationale et de la famille :

– Monsieur Joanis KABORE, Mle 027 828 C, Sociologue ;

– Monsieur Youssoufou OUEDRAOGO, Mle 83 921 K, Economiste.

Le troisième décret nomme Monsieur Joanis KABORE, Mle 027 828 C, Sociologue, Président du Conseil d'administration de l'Institut national de formation en travail social (INFTS) pour un premier mandat de trois (03) ans.

J. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le Conseil a adopté un décret portant nomination des personnes ci-après Administrateurs au Conseil d'administration de l'Ecole nationale des eaux et forêts (ENEF) de Dindéresso pour un premier mandat de trois (03) ans.

Au titre du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation :

– Madame Saran TRAORE/SOULAMA, Mle 204 416 C, Maitre-assistant.

Au titre du ministère de l'Agriculture et des aménagements hydrauliques :

– Monsieur Aly ROMBA, Mle 91 944 G, Administrateur Civil.

Au titre du ministère de l'Economie, des finances et du développement :

– Madame Salamata SAVADOGO/OUEDRAOGO, Mle 212 607 Y, Conseiller des Affaires économiques.

Au titre du ministère de l'Environnement, de l'économie verte et du changement climatique :

– Monsieur Paul DJIGEUMDE, Mle 31 941 N, Inspecteur principal des eaux et forêts.

Administrateurs représentants les délégués du personnel administratif de l'ENEF :

– Monsieur Gô Eugène TRAORE, Mle 94 611 L, Contrôleur des eaux et forêts ;

– Monsieur Guesséwind-yam Moussa ZONGO, Mle 232 396 T, Comptable.

Administrateur représentant le personnel enseignant de l'ENEF :

– Monsieur Djakaria TRAORE, Mle 25 373 V, Inspecteur des eaux et forêts.

Le Ministre de la Communication et
des Relations avec le Parlement,
Porte-parole du gouvernement,

Rémis Fulgance DANDJINO
Officier de l'ordre national